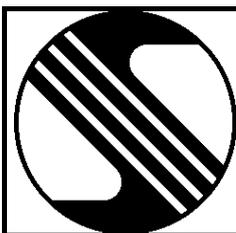


REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT  
DE LA REGION ECONOMIQUE DU  
CENTRE-OUEST**

Résumé du rapport final

Octobre 2009



**SOTINFOR - SERAH**  
3, rue Mahmoud El Matri -1002 Tunis  
Tél. (216) 71 287.046-787.073 - Fax (216) 71 783.315  
Site web:<http://www.serah.com.tn>  
Email : [serah@serah.com.tn](mailto:serah@serah.com.tn) / [sotinform@planet.tn](mailto:sotinform@planet.tn)



# SOMMAIRE

## **1 Introduction..... 1**

### **Première partie: Diagnostic et prospectives**

## **2 Présentation de la région..... 2**

- 2.1 Rôle de la région Centre - Ouest..... 2
- 2.2 L'organisation de l'espace du Centre-Ouest ..... 3
  - 2.2.1 Axes et centres structurants ..... 3
  - 2.2.2 Espaces sous-régionaux : typologie des délégations ..... 5

## **3 Croissance démographique – Scénarii d'évolution ..... 6**

- 3.1 Dynamique démographique de la région ..... 6
  - 3.1.1 Evolution démographique globale..... 6
  - 3.1.2 Les migrations ..... 7
  - 3.1.3 L'évolution de la population communale ..... 7
- 3.2 Tendances prospectives..... 8

## **4 Prospective économique ..... 9**

- 4.1 L'Etat, un acteur majeur dans les investissements ..... 9
- 4.2 Le tissu productif ..... 9
  - 4.2.1 L'Agriculture..... 9
  - 4.2.2 L'industrie ..... 10
  - 4.2.3 Le bâtiment et les travaux publics ..... 10
- 4.3 La dynamique économique du Centre-Ouest : acquis, menaces, opportunités ..... 11

### **Deuxième partie: Le Schéma directeur de développement et d'aménagement de la région économique**

## **5 Stratégies de développement du centre-ouest..... 12**

- 5.1 Promouvoir l'activité et la création d'emplois..... 13
- 5.2 Programmer le développement de la région : équipements, infrastructures et zones d'activité..... 13

## **6 Le schéma directeur d'aménagement de la région économique ..... 16**

- 6.1 L'occupation agricole du sol et le renforcement des ressources hydrauliques..... 16
- 6.2 Armature urbaine ..... 16
- 6.3 Les infrastructures..... 17
  - 6.3.1 Les infrastructures de transport ..... 17
  - 6.3.2 Les zones industrielles..... 17

## Troisième partie: la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement de la région

### **7 La mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement – Mesures institutionnelles ..... 19**

7.1	Plan – Programme.....	19
7.2	Mesures institutionnelles.....	19
7.2.1	Les réglementations.....	19
7.2.2	Les structures.....	20

### **Annexes :**

**Ann. 1.1 : Les menaces sur la région**

**Ann. 1.2 : Les opportunités pour la région**

Le présent document constitue le résumé du rapport final de l'étude du Schéma directeur d'aménagement de la région Centre-Ouest.

Cette étude a été initiée et coordonnée par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, représentée par :

- Monsieur Ghazi Ali Khedhri, Directeur général de l'aménagement du territoire
- Monsieur Mustapha Issaoui, Directeur des études d'aménagement du territoire

Ont participé à cette étude :

- Ahmed Elaouani-Chérif : chef de projet et coordinateur
- Hassine Dimassi : économiste
- Ridha Lamine : géographe
- Mohamed Midoun : juriste
- Jaafar Elaouani : ingénieur civil
- Hatem Abdelkebir : cartographe

## Liste des abréviations

AFD	: Agence Française de Développement
AFH	: Agence Foncière d'Habitation
AFI	: Agence Foncière Industrielle
API	: Agence de Promotion de l'Industrie
CES	: Conservation eau et sol
CGDR	: Commissariat Général au Développement Régional
CRDA	: Commissariat Régional au Développement Agricole
DGAT	: Direction générale de l'Aménagement du Territoire
DT	: Dinar tunisien
FCGBV	: Financement Cadre de Gestion des Bassins Versants
FIOP	: Financement de l'Investissement et des Organismes Professionnels
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
INS	: Institut National de Statistiques
ODCO	: Office de Développement du Centre-Ouest
ONTT	: Office National du Tourisme Tunisien
MARH	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEHAT	: Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire
PDAI	: Projet de Développement Agricole Intégré
PDRI	: Projet de Développement Rural Intégré
PDUI	: Projet de Développement Urbain Intégré
SDARE	: Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique
SDATN	: Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National
SNCFT	: Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens
STEG	: Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz

# PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVES

## *1 INTRODUCTION*

1. Notre pays a besoin d'organiser son territoire pour assurer sa cohésion et sa compétitivité. Les politiques menées dans le passé qualifiées de politiques de compensation et de rééquilibrage en vue d'accompagner les mutations de l'appareil productif et lutter contre l'urbanisation massive du littoral ont montré leurs limites. Tous ces faits auxquels s'ajoutent désormais les impératifs du développement durable, font de la question territoriale un enjeu majeur. La politique d'aménagement devrait se concevoir à l'échelle du Maghreb, si ce n'est de la Méditerranée et non plus seulement dans le cadre national. Cela concerne évidemment la continuité des réseaux et la cohérence des politiques de transport mais aussi le partage d'une conception commune des politiques d'aménagement. Le fait de se tourner le dos avec nos voisins a sans doute des retombées négatives sur les régions frontalières des deux parties. Celles-ci pourraient se transformer de régions excentriques et donc de peu d'intérêt économique en régions de passage et de transit et du coup acquérir de nouvelles dimensions.
2. Par ses effets économiques, technologiques mais aussi sociaux et culturels, la mondialisation amplifie largement ces phénomènes d'interdépendance entre territoires. Dans une économie ouverte, de plus en plus concurrentielle, la politique d'aménagement du territoire peut être un instrument de la compétitivité nationale. Désormais, tous les pays cherchent à produire des territoires attractifs.
3. La montée des préoccupations environnementales engendre aussi des changements profonds de perception et de comportement. La société contemporaine génère des phénomènes de risques qui ne peuvent pas se satisfaire de régulations individuelles, privatives ou marchandes et qui appellent une évolution dans le rôle de l'Etat.
4. Cependant le rôle de l'Etat reste majeur pour atténuer les disparités par des politiques de redistribution, même si leurs contributions à la richesse nationale demeurent inégales. Les territoires en souffrance, accumulant difficultés et exclusions sociales, faible dynamisme économique et dégradation des ressources naturelles, dépendent encore des emplois publics et des ressources de transfert.
5. La baisse significative du taux de croissance démographique est un phénomène tout à fait nouveau dans la région du centre ouest et peut poser des problèmes d'aménagement et de développement économique. Dans les espaces urbanisés ou connaissant une intensification des activités, par exemple agricoles, la dégradation qualitative et quantitative des ressources en eau, du sol et de la biodiversité, l'accumulation des déchets, le morcellement des espaces naturels, l'accumulation des phénomènes d'érosion comportent de très fortes conséquences économiques et écologiques et exigent désormais des stratégies de requalification et de reconquête vigoureuses.

## 2 PRESENTATION DE LA REGION

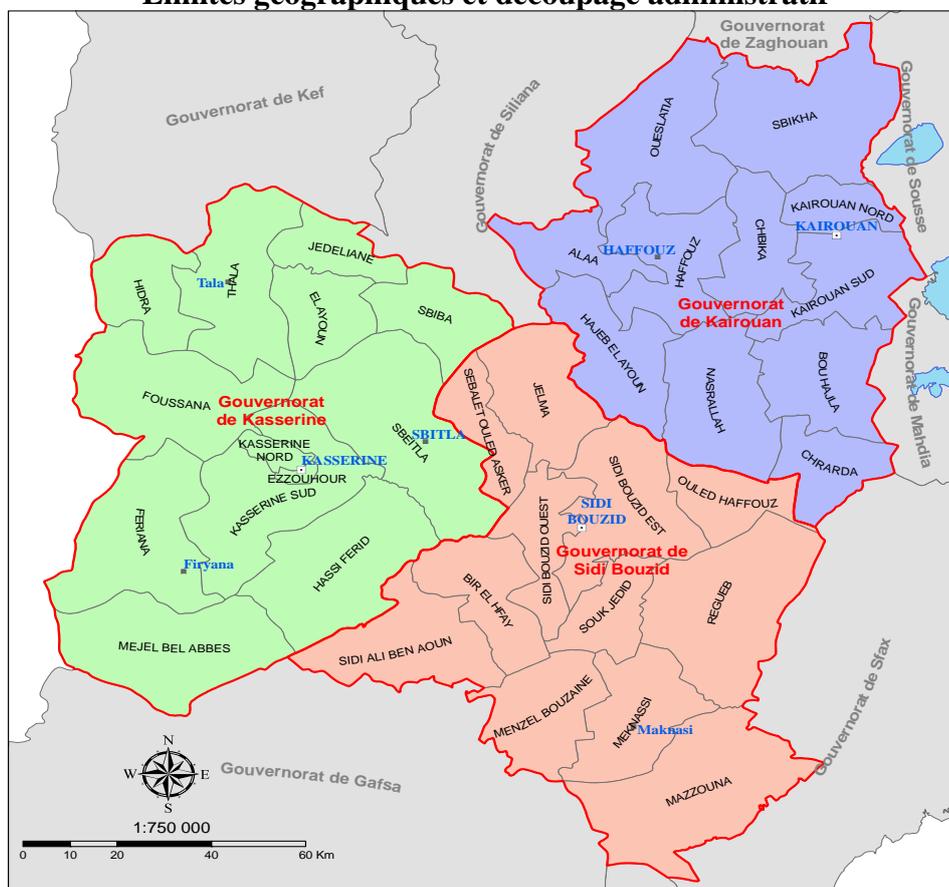
### 2.1 ROLE DE LA REGION CENTRE - OUEST

Le Centre-Ouest se compose des trois gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine. En tant que région économique, elle fait partie intégrante de l'espace homogène constitué par les régions intérieures comprises entre les régions littorales à l'est et la frontière tuniso-algérienne à l'ouest.

La région Centre-Ouest est née, comme les autres « régions économiques » de la Tunisie, à l'occasion de l'élaboration du *Schéma National d'Aménagement du Territoire* de 1984. Sans être réellement une région économique, elle a servi comme cadre conceptuel pour l'élaboration des statistiques démographiques et économiques publiées par l'INS et la plupart des administrations.

Elle n'a revêtu une réalité économique qu'à partir de la création, par le Ministère chargé du développement économique, de l'Office de Développement du Centre-Ouest (ODOCO). C'est aussi la réalisation du *Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique du Centre-Ouest* qui réitère de nouveau la ferme volonté des pouvoirs publics de développer les régions défavorisées et ce, à travers une politique volontariste d'aménagement du territoire dans son ensemble et plus particulièrement par le développement et l'aménagement des régions intérieures dont fait partie le Centre-Ouest.

#### Limites géographiques et découpage administratif



Par sa position au centre du territoire national, le Centre-Ouest a toujours été au centre des préoccupations des décideurs et des aménageurs. Déjà depuis les années 60, le choix de Kasserine comme chef lieu de gouvernorat et comme pôle de développement industriel a contribué à doter la région de structures administratives et de bases économiques productives d'origine publique. La promotion de Sidi Bouzid en chef-lieu de gouvernorat a aussi eu, depuis 1974, des effets d'induction sur une zone restée longtemps sous-urbanisée et sous-équipée.

Le rôle du Centre-Ouest est aussi stratégique en matière d'aménagement du territoire. La stratégie de développement régional préconisée depuis toujours par les pouvoirs publics a été réaffirmée dans le SDATN en vue de « promouvoir les régions intérieures en difficulté notamment les régions minières et les régions frontalières »<sup>1</sup>.

## 2.2 L'ORGANISATION DE L'ESPACE DU CENTRE-OUEST

L'analyse de la distribution spatiale de la population et de sa dynamique ainsi que celle de la dynamique de la circulation routière, permettent une synthèse spatiale de l'organisation du Centre-Ouest menée dans le but de mettre en relief les lieux, les axes et les espaces où se concentrent les hommes et leurs activités.

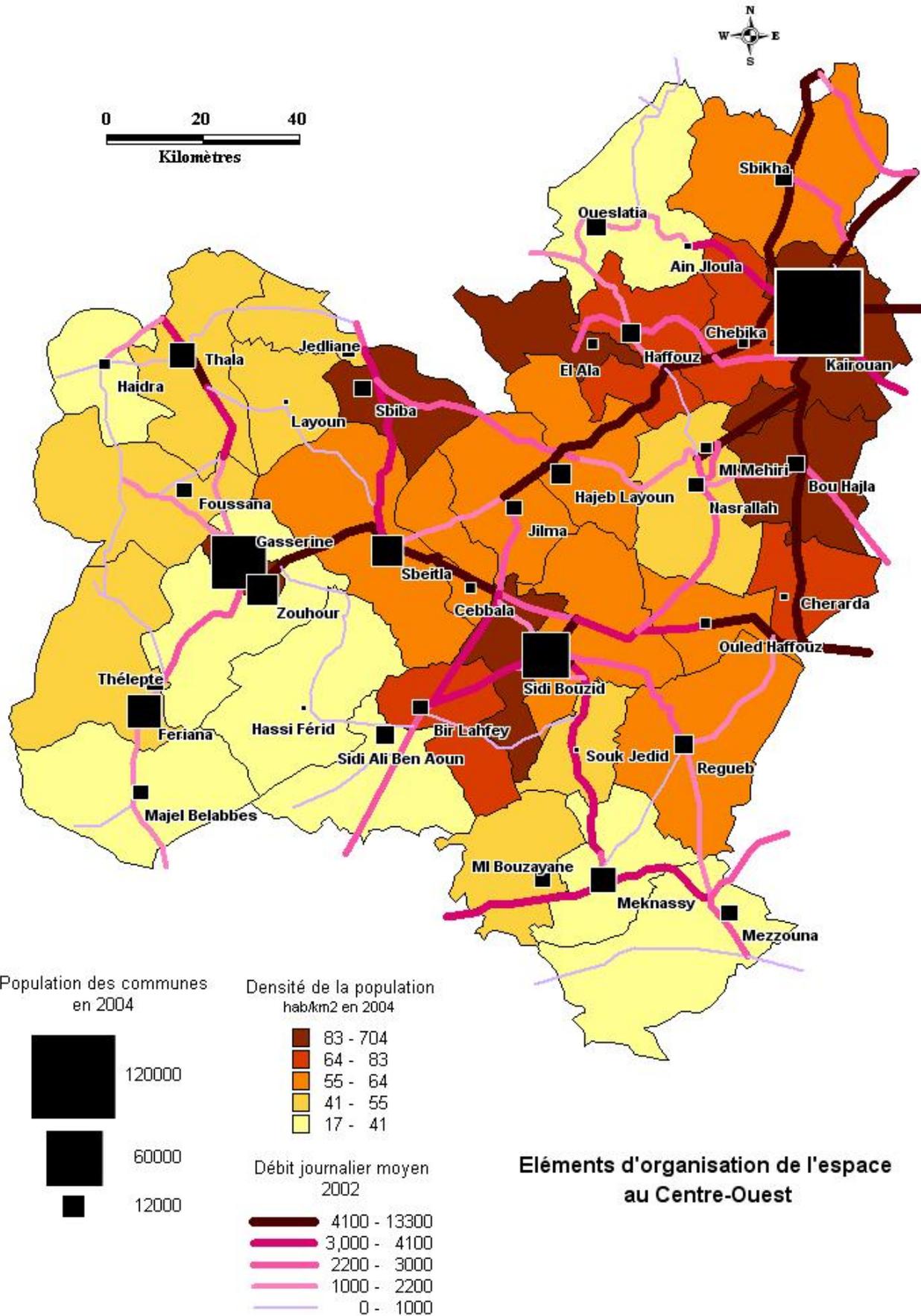
### 2.2.1 Axes et centres structurants

La combinaison de la carte de la population communale, de celle des densités de population par délégation et de la circulation routière, permet de dégager les caractéristiques suivantes de l'organisation spatiale du Centre-Ouest :

- Le Centre-Ouest s'organise en espaces de densités de population différenciées en fonction de la concentration des villes, des activités économiques et des flux de circulation routière
- Trois sous-ensembles régionaux se dégagent en fonction de cette association :
  - ❖ Le premier sous-ensemble est incontestablement celui de **Kairouan**, de son étoile routière et de ses campagnes densément peuplées et intensément mises en valeur
  - ❖ Le deuxième est celui de **Kasserine** dont l'organisation est marquée par le poids du chef-lieu du gouvernorat et de ses relations avec les trois villes locales de Sbeitla, Thala et Fériana
  - ❖ Le troisième est celui de **Sidi Bouzid**, de ses carrefours décentrés par rapport à la ville et de ses zones de culture irriguée intensive environnantes
- Ces espaces de fortes concentrations humaines et économiques sont reliés entre eux par des zones de densité moyenne et par des axes de circulation routière d'intensité variable. Le tracé de ces axes ne répond pas toujours à des besoins intra-régionaux comme c'est le cas des routes RN3 et RN13 dont les croisements multiples facilitent plus les transits que les échanges entre les principaux centres de la région. A l'intérieur de ces espaces d'interconnexion régionale, les villes de Sbeitla, Hajeb Layoun, Jilma, Cebbalet Ouled Asker, Ouled Haffouz et Cherarda, pourraient jouer des rôles variables et complémentaires en vue de consolider les complémentarités entre les trois sous-ensembles.

---

<sup>1</sup> Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, 2004, Rapport final, p.20



- A la périphérie de ces zones et plus précisément dans les zones de montagnes de la Dorsale et les piémonts et plaines situées au sud-ouest de la région, les densités de population et les flux de circulation routière chutent à des niveaux bas en raison des contraintes du milieu naturel, de la faiblesse de la vie urbaine et des potentialités économiques. Le développement de ces zones pourrait être structuré autour de quatre agglomérations : Oueslatia au nord-ouest du gouvernorat de Kairouan, Thala et Fériana, respectivement au nord-ouest et au sud du gouvernorat de Kasserine et enfin Meknassy au sud du gouvernorat de Sidi Bouzid.

### **2.2.2 Espaces sous-régionaux : typologie des délégations**

Les délégations les mieux dotées en équipements publics, les plus urbanisées et celles qui ont eu des soldes migratoires positifs et des taux d'accroissement démographiques supérieurs à la moyenne régionale sont les délégations de Kairouan, de Kasserine (et Zouhour), de SidiBouzid, de Fériana et de Meknassy.

A la périphérie de ces zones centrales, se trouvent les délégations les moins bien équipées et aux soldes migratoires négatifs et aux taux de croissance faibles sinon inférieurs à zéro. Elles forment des auréoles autour des zones centrales de Kairouan, Sidi Bouzid et Gasserine.

Les délégations situées à la périphérie de l'espace régional et plus précisément sur les bordures montagneuses nord et sur les plaines et les piémonts bordiers du sud-ouest de la région, sont les zones marquées par les faibles densités de population et le sous-équipement.

Les villes locales telles que Thala, Sbeitla, Fériana, Meknassy et Hajeb Layoun jouent des rôles d'appui aux chefs-lieux de gouvernorat et d'encadrement élémentaire des zones rurales proches. Sur les marges nord et sud-ouest les moins équipées de la région, la sous-urbanisation et les faibles potentiels humains et économiques expliquent les faibles performances et les dynamiques régressives.

## 3 CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE – SCENARII D’EVOLUTION

### 3.1 DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DE LA REGION

#### 3.1.1 Evolution démographique globale

Pour une moyenne du Centre-Ouest observée de 0,43% par an entre 1994 et 2004, le gouvernorat de Kairouan enregistrait, comme pour la période précédente, le taux moyen le plus bas de la région (0,26%). Alors que les deux autres gouvernorats de Sidi Bouzid (0,45%) et Kasserine (0,63%) dépassaient la moyenne régionale (0,43%) mais étaient loin au-dessous de la moyenne nationale (1,21%).

Les tableaux et le graphique ci-dessous illustrent l'évolution démographique observée entre 1975 à 2004 :

**Tab 3.1 : Evolution démographique dans le Centre-Ouest**

Année	Kairouan	Sidi Bouzid	Kasserine	Centre Ouest	Tunisie
1975	338 400	218 500	238 500	795 400	5 588 000
1984	421 600	288 500	297 900	1 008 000	6 966 000
1994	532 700	377 100	386 900	1 296 700	8 815 000
1999	558 200	395 400	411 400	1 365 000	9 456 000
2004	546 200	395 500	412 200	1 353 900	9 931 000
1975-1984	2,47%	3,14%	2,50%	2,67%	2,48%
1984-1994	2,37%	2,71%	2,65%	2,55%	2,38%
1994-1999	0,94%	0,95%	1,24%	1,03%	1,41%
1999-2004	-0,43%	0,01%	0,04%	-0,16%	0,99%

Source : INS - Recensements généraux de la population

Dans le Kairouanais, seules les deux délégations du chef-lieu de gouvernorat (Kairouan nord et sud) ont pu maintenir une croissance supérieure à 0,9% ; toutes les autres délégations avaient des taux proches de zéro ou carrément négatifs. Elles étaient donc incapables de retenir leur population malgré tous les efforts de développement et d'aménagement fournis par les différents acteurs.

Le taux moyen de 0,63% enregistré dans le gouvernorat de Kasserine pour la période 1994-2004 et qui était exceptionnel dans le Centre-Ouest durant cette période, était en réalité dû aux délégations méridionales du gouvernorat (Fériana avec 1,24% et Majen Belabbes avec 1,2%) en plus de la délégation du chef-lieu du gouvernorat (1,08%). Tandis que les délégations montagneuses du nord ont enregistré des taux négatifs: Haidra avec -1,22%, Thala avec -0,62% et Jedliane avec -0,3%.

Dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, le contraste le plus marqué était entre les délégations centrales et le reste du gouvernorat : les deux délégations de Sidi Bouzid, Sidi Bouzid est et ouest, Bir Lahfey et Ben Aoun forment un axe de croissance démographique supérieure à la moyenne régionale et qui diffère sensiblement de la situation des délégations du nord-ouest (Jilma et Cebbalet Ouled Asker) ou du sud-est (Regueb, Mekkassy, Souk Jedid et Menzel Bouzayane) à l'exception de Mezzouna.

Les taux les plus bas ont été observés dans les zones montagneuses et forestières de la Dorsale et des Hautes Steppes occidentales et dans les zones rurales qui en sont proches, caractérisées par leurs ressources naturelles précaires et surtout leurs sols peu fertiles.

Le Centre-Ouest vit un paradoxe qui réside dans le fait que la déprime démographique est à la fois une aubaine qui soulage la région d'une pression démographique contraignante pour la société et pour l'environnement et en même temps elle annonce des temps difficiles avec la tendance à la perte absolue de ressources humaines et surtout les plus dynamiques, sans lesquelles aucun développement autonome n'est possible à long terme.

### 3.1.2 Les migrations

Le Centre-Ouest est devenu une des régions intérieures qui alimente le plus, en migrants internes, les régions du littoral oriental en partant du Nord-Est jusqu'au Sud-Est et en passant par le Sahel. Si le Kairouanais a été depuis longtemps l'un des pourvoyeurs du Centre-Est en populations migrantes à la recherche du travail dans les différentes activités urbaines, il n'est plus le seul. Les autres sous-régions du Centre-Ouest se sont donc ralliées à cette dynamique avec la multiplication des effectifs de migrants internes originaires des campagnes et des centres ruraux et urbains des basses steppes méridionales (gouvernorat de Sidi Bouzid) et des hautes steppes occidentales (gouvernorat de Kasserine).

**Tab. 3.2 : Soldes migratoires régionaux du Centre-Ouest 1975-2004 (hab.)**

Région	1977-1984	1984-1994	1994-1999	1999-2004
Grand Tunis	-4 050	-8 321	-9 347	-10 076
Nord-Est	-1 180	-2 603	-3 507	-5 479
Nord-Ouest	-350	-1 459	-1 920	-536
Centre-Est	-5 330	-16 894	-22 714	-33 978
Sud-Ouest	-720	-16	-1 832	-539
Sud-Est	-870	-1 817	-2 135	-1 811
<i>Total</i>	<i>-12 500</i>	<i>-31 110</i>	<i>-41 455</i>	<i>-52 419</i>

Source : INS - Recensements généraux de la population

Le Centre-Est désormais, attire plus de la moitié des sortants (64,8%), dont près des 3/4 de la classe d'âge 15 à 59 ans.

### 3.1.3 L'évolution de la population communale

La chute brutale de la croissance de la population communale durant la période 1994-2004 correspond à un renversement de tendance dont les causes sont multiples : la baisse généralisée de la fécondité enregistrée pour l'ensemble de la population tunisienne et la perte des capacités d'attractivité des villes régionales et locales du Centre-Ouest, comme d'autres régions intérieures.

La population communale représente 32% de la population totale de la région alors qu'au niveau national cette proportion est de 64,9%.

En contraste avec les populations des communes du Kairouanais, celles des communes de Sidi Bouzid et de Kasserine, ont cru à des taux assez élevés pendant plus d'une vingtaine d'années. Les taux supérieurs à 5% par an s'expliquent par le boom urbain qu'ont vécu les petites et moyennes agglomérations propulsées au rang des villes du jour au lendemain par simple décision administrative. La création des services publics et de nouveaux lotissements résidentiels ont eu des répercussions directes sur les populations des zones rurales voisines attirées par les opportunités d'emploi, d'habitat et de satisfaction des besoins élémentaires en services de base. En plus de ces effets sur les populations locales, les nouveaux services communaux ont aussi attiré des cadres supérieurs et moyens issus des régions du littoral oriental.

Le bilan de la dynamique urbaine sur une période d'une vingtaine d'années a été marqué par le renforcement partiel du tissu urbain régional pour les différentes strates d'agglomérations, des plus petites au plus grandes. Toutes ont beaucoup gagné des efforts publics en matière de promotion de nouvelles communes, chefs-lieux de délégation et même chefs-lieux de gouvernorat. Ces promotions incessantes affirment encore le poids prépondérant de l'Etat dans la vie économique et sociale de la région, mais aussi la faiblesse des acteurs privés et leur incapacité de prendre la relève et de relayer les pouvoirs publics dans les efforts de développement des capacités propres.

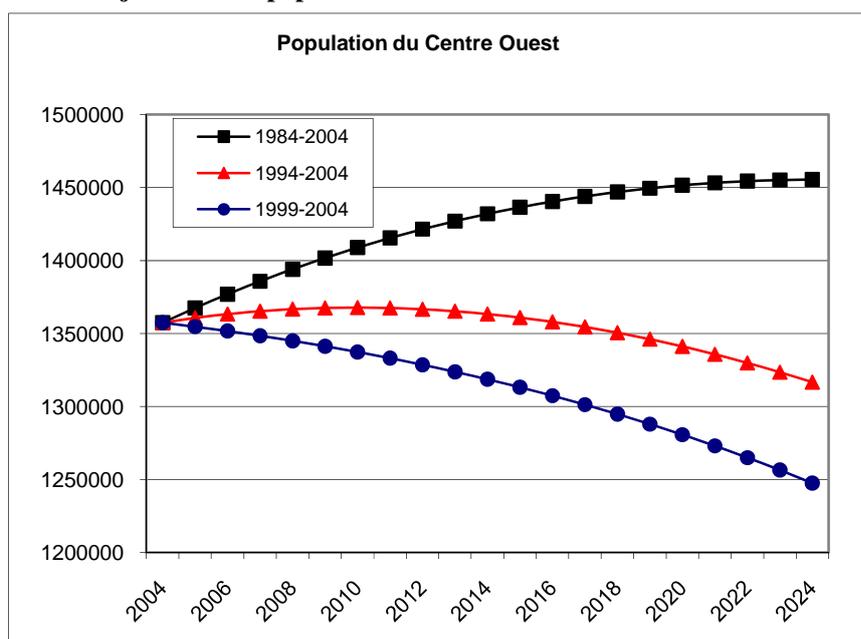
### 3.2 TENDANCES PROSPECTIVES

Le scénario intermédiaire est basé sur les indicateurs enregistrés entre 1994 et 2004, la croissance de la population du Centre-Ouest serait moins rapide. Elle resterait positive jusqu'en 2016 (avec un taux de 0,003%), mais elle deviendrait négative après 2016 (-0,15% entre 2004 et 2024). En fonction de ces taux, la population de la région serait de près de 1,36 million d'habitants en 2016 et de près de 1,32 en 2024.

Le scénario 3 est qualifié d'inquiétant en raison de la baisse de la croissance naturelle et de la hausse spectaculaire des migrations hors de la région. Ce scénario se caractérise par la baisse des effectifs absolus par rapport à ceux de 2004. Le Centre-Ouest serait peuplé de 1,3 million d'habitants en 2016 et de 1,25 en 2024 contre 1,35 en 2004, les taux de croissance seraient de -0.31% entre 2004 et 2016 et de -0.15% pour 2004-2024, la baisse de la croissance connaîtrait un ralentissement relatif entre 2016 et 2024.

Le scénario souhaitable est basé sur des dynamiques enregistrées durant la période 1984-2004, le Centre-Ouest serait peuplé de 1,44 million d'habitants en 2016 et de 1,45 million en 2024, soit des taux de croissance annuels moyens respectifs de 0,49 et 0,35%, les plus élevés par rapport aux deux autres scénarii. Cette spécificité s'explique par la croissance soutenue durant la période 1984-2004, autant par l'intensité de la croissance naturelle que par la modestie des départs en dehors de la région. Toutefois, les taux de croissance sur lesquels table cette projection sont en baisse continue et n'ont rien à voir avec ce que le Centre-Ouest a connu durant les périodes précédentes.

Projection de la population du Centre-Ouest entre 2004 et 2024



## 4 PROSPECTIVE ECONOMIQUE

### 4.1 L'ÉTAT, UN ACTEUR MAJEUR DANS LES INVESTISSEMENTS

Du début des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1980, les projets économiques d'une certaine consistance ont été l'œuvre du capital public.

**Tab.4.1 : Investissements publics directs**

(en millions de dinars courants)

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
VII <sup>ème</sup> Plan 1987-1991	187.1	158.0	98.6	443.7	5 126
VIII <sup>ème</sup> Plan 1992-1996	230.3	198.8	140.0	569.5	10 600
IX <sup>ème</sup> Plan 1997-2001	362.5	322.4	234.9	919.8	14 875
X <sup>ème</sup> Plan 2002-2006	374.5	347.6	245.8	967.9	19 600
Les quatre Plans 1987-2006	1 151.4	1 026.8	719.7	2 900.9	50 201

Sources : « Plans de développement économique et social »

Depuis le milieu des années 1980, le capital privé devait en principe prendre à sa charge l'investissement dans les activités productives ; cette nouvelle stratégie ne s'est concrétisée que timidement. Cette défaillance relative du capital privé a été partiellement compensée par les multiples programmes de l'Etat (Fonapram, Foprodu, PDUI, Emploi des Jeunes, BTS,...), incitant à la création de petits projets plutôt d'insertion. Le tableau suivant résume les investissements (1000 DT) des différents programmes de développement (liste non exhaustive) initiés par l'Etat.

**Tab. 4.2 : Les programmes initiés par l'Etat**

	Observations	Kairouan	Sidi Bouzid	Kasserine	Total CO	Tunisie	Part Centre-Ouest
PDRI	1 <sup>ère</sup> génération	19 600	20 000	21 100	60 700	347 600	17 %
	2 <sup>ème</sup> génération	20 600	21 600	25 100	67 300	266 500	25 %
	Ensemble	40 200	41 600	46 200	128 000	614 100	21 %
PDUI	1993-2003	1 300	11 400	4 300	17 000	69 900	24 %
BTS	Nombre de crédit	3 792	3 413	2 820	10 025	74 138	14 %
	Montant des crédits	14 857	12 222	10 658	37 737	306 140	12 %
PRD	1992-1995	4 304	4 760	3 824	12 888	60 535	21 %
	2002-2005	4 675	6 335	4 464	15 474	72 921	21 %
FNS	1993-2003	35 500	55 700	38 500	129 600	666 000	19 %

Source : Rapports d'évaluation du PDRI », CGDR

Source : «Rapport annuel – année 2004 », BTS

Source : "Secrétariat National de Solidarité"

### 4.2 LE TISSU PRODUCTIF

#### 4.2.1 L'Agriculture

L'agriculture était -et demeure encore- le principal pilier de l'économie du Centre-Ouest. Durant la période 2001-2004, cette région a généré une production agricole annuelle moyenne d'une valeur à prix constants (1990) d'environ 464 millions de dinars, soit 17,4% de la valeur de la production agricole nationale (hors pêche).

**Tab. 4.3 : Valeur de la production agricole du Centre-Ouest par grands groupes de produits (moyenne de la période 2001-2004) (en millions de dinars) (aux prix constants de 1990)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
Céréaliculture	27.1	14.9	14.0	55.9	383.5
Arboriculture	47.1	66.7	24.1	137.9	681.0
Maraîchage	53.1	17.1	69.5	139.8	438.5
Elevage	66.8	20.6	37.4	124.8	1 091.8
Divers	2.7	3.0	0.0	5.7	69.1
Total	196.8	122.3	145.0	464.1	2 663.8

Sources : « Budgets économiques agricoles », CRDA et Ministère de l'agriculture

**Tab. 4.4 : Part du Centre-Ouest dans la production agricole nationale (moyenne de la période 2001-2004) (en %)**

	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest
Céréaliculture	7.1%	3.9%	3.6%	14.6%
Arboriculture	6.9%	9.8%	3.5%	20.3%
Maraîchage	12.1%	3.9%	15.9%	31.9%
Elevage	6.1%	1.9%	3.4%	11.4%
Divers	3.8%	4.4%	0.0%	8.2%
Total	7.4%	4.6%	5.4%	17.4%

Sources : « Budgets économiques agricoles », CRDA et Ministère de l'agriculture

## 4.2.2 L'industrie

### 4.2.2.1 Zones industrielles

A l'exception de la ville de Kairouan, le Centre-Ouest demeure relativement peu pourvu en espaces à réelle vocation industrielle. L'AFI, principal aménageur public de zones industrielles dignes de ce nom, n'a accordé d'importance à cette région qu'assez récemment (sur des directives de l'Etat).

La majorité des espaces à vocation industrielle de la région, et en particulier ceux aménagés par l'AFI, restent fortement sous-utilisés. Caractéristique qui reflète la grande lenteur d'industrialisation de cette région.

### 4.2.2.2 Le tissu industriel

Les industries manufacturières sont une activité qui n'emploie que 8% des actifs occupés contre 19,4% à l'échelle nationale. La faiblesse de cette activité est patente pour les entreprises employant plus de 10 salaires (3,8% des actifs occupés au niveau national). Les activités industrielles se concentrent dans les industries agricoles et alimentaires et les industries des matériaux de construction et des industries diverses.

## 4.2.3 Le bâtiment et les travaux publics

Le BTP jouait un rôle fondamental dans la dynamique socio-économique du Centre-Ouest. Cependant, durant la dernière décennie, ce rôle a eu tendance à s'étioler très sensiblement. Dans cette région, les créations nettes d'emplois dans le BTP, réalisées durant la décennie 1994-2004 ont représenté à peine 17% de ceux réalisées durant la décennie 1984-1994

Cette tendance semble résulter du repli du bâtiment à l'échelle nationale, et surtout à l'échelle du Centre-Ouest. Cette région semble avoir pénétré une dynamique socio-économique dialectique qui la différencie des régions littorales du pays : moins de

population, moins de construction de logements, moins d'emplois dans le BTP, plus d'émigration, moins de population, et ainsi de suite.

Dans cette région, la dynamique du logement semble encore tenir un tant soi peu, grâce surtout aux multiples programmes de soutien étatique, visant, entre autres, à améliorer les conditions d'habitat des familles démunies. Dans ce contexte, l'extension des logements déjà existants semble largement l'emporter sur la construction de nouveaux logements.

### **4.3 LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU CENTRE-OUEST : ACQUIS, MENACES, OPPORTUNITES**

L'analyse des principaux acquis réalisés, se référant aux tendances observées durant la dernière décennie, servira à étayer le scénario tendanciel, mais aussi à l'analyse des principales opportunités, pouvant appuyer le « scénario souhaitable ». Ces analyses sont menées au niveau des principales activités économiques. Elles dégagent les principaux enseignements suivants :

A) Durant la décennie à venir, le Centre-Ouest s'expose aux principales menaces suivantes :

- ◆ La persistance du défrichement des terres marginales fragiles, et du morcellement des exploitations
- ◆ L'accentuation du surpâturage des parcours naturels
- ◆ L'accentuation de la surexploitation des nappes hydriques de la région
- ◆ Le fort renchérissement des intrants agricoles
- ◆ Le fort renchérissement du coût du bâti
- ◆ La totale saturation d'un bon nombre de services marchands et non marchands
- ◆ L'accélération du dépeuplement de la région

B) Le Centre-Ouest peut en revanche exploiter les opportunités suivantes :

- ◆ Généraliser les pratiques d'irrigation, favorisant l'économie de l'eau, en profitant des encouragements de l'Etat
- ◆ Reconvertir le plus possible de terres marginales à céréales en des terres à olivier. De très importants marchés prometteurs pourraient s'ouvrir pour l'huile d'olive.
- ◆ Consolider l'infrastructure de base et la formation adéquate, afin de pouvoir profiter de la surcharge des zones littorales en matière industrielle et accueillir les investissements industriels.

Les tableaux synthétiques en annexe fournissent des informations plus détaillées sur les acquis, les menaces, et les opportunités du Centre-Ouest (tableaux en annexe Ann 1.1 et 1.2).

## **DEUXIEME PARTIE : LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA REGION ECONOMIQUE**

### ***5 STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE-OUEST***

Le scénario souhaité retenu fait le pari de la croissance étendue et fait ressortir une organisation spatiale fortement marquée par le prolongement des dynamiques observées durant les deux dernières décennies.

Sur le plan agricole, ce scénario suppose la consolidation et le renforcement des acquis des deux dernières décennies, sous certaines conditions, dont les plus importantes sont :

- La diffusion sur une large échelle des techniques d'irrigation économisant l'eau, et en particulier la technique goutte-à-goutte.
- Le maintien de certaines subventions des prix des intrants agricoles, et en particulier ceux de l'eau publique, des carburants, et de l'énergie de pompage dans les périmètres privés.
- La protection, la préservation des ressources et la recharge régulière des nappes hydriques.
- La reconversion de terres marginales à céréales en des terres à oliviers
- Le transfert d'eau du Nord vers le Centre pour renforcer en particulier la ressource pour l'eau potable urbaine. Dans cette perspective le transfert des eaux excédentaires du nord du barrage de Sidi Salem vers le kairouannais (barrage de Nebhana) exprimerait une volonté durable d'assurer la relance du développement du Centre-Ouest et permettrait d'envisager la recharge de certaines nappes en péril, la nappe de Sisseb El Alam en particulier.

Sur le plan industriel, la région Centre-Ouest doit se donner les moyens pour profiter de la surcharge des zones littorales en matière d'industries manufacturières et accueillir des nouveaux investissements pour l'exportation. Ceci suppose :

- Une nette amélioration de l'infrastructure industrielle et une offre en zones et locaux industriels bien dotés dans les trois capitales régionales notamment, et les zones desservies par les infrastructures de transport pour accueillir ces investissements extérieurs en particulier
- La mise en valeur des ressources géologiques naturelles (gisements minéraux pour les cimenteries et autres matériaux de construction)
- L'amélioration de la formation par la diffusion notamment des « Instituts d'Arts et Métiers » dans les trois gouvernorats et le renforcement du pôle universitaire de Kairouan pour lui faire atteindre la masse critique qui permettrait à ce pôle régional de jouer son rôle de rétention de la population de la région
- L'amélioration du réseau routier principal, en particulier, par le renforcement des infrastructures d'échange avec le littoral Nord-Est et Est, et des investissements complémentaires dans le réseau de routes locales et régionales et dans le réseau des pistes rurales.

Par ailleurs, la mise en valeur des sites culturels, naturels du Centre-Ouest offrira au produit touristique tunisien une extension régionale qui le diversifierait.

## 5.1 PROMOUVOIR L'ACTIVITE ET LA CREATION D'EMPLOIS

Il s'agit d'impulser une croissance économique durable dans cette région. Cette croissance devrait d'abord préserver les potentialités de cette région, et plus particulièrement ses potentialités naturelles (ressources hydrauliques, sols agricoles utiles, parcours, etc.). Cette croissance devrait ensuite exploiter de façon optimale les opportunités qui s'offrent à cette région : surcharges des zones littorales en matière d'industries manufacturières ; persistance, voire consolidation, des programmes étatiques de développement régional ou rural ; larges diffusion et décentralisation de l'enseignement et de la formation ; sauts technologiques, en particulier en matière informatique, etc.

## 5.2 PROGRAMMER LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION : EQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ZONES D'ACTIVITE

Le Développement de la région requiert en priorité la préservation de ses ressources naturelles et leur régénération.

- La première est la ressource en eau. A cet effet, l'apport de vulgarisation et de soutien pour l'économie de cette ressource sur les périmètres irrigués est essentiel à poursuivre et renforcer.
  - La mobilisation des eaux de surface envisagée par les barrages de Khanguet Zazia sur oued El Fekka et le barrage Leben sur oued Leben (ou les travaux d'épandage sur l'oued Leben si la réalisation d'un barrage s'avère ne pas être rentable d'un point de vue économique), vise en priorité les recharges des nappes très sollicitées de la région. Cette mobilisation est à compléter par la réalisation des barrages collinaires déjà identifiées.
  - Le projet de transfert des excédents du barrage de Sidi Salem (eaux du nord) vers le barrage Nabhana constituera un apport d'envergure pour recharger en particulier les nappes surexploitées de Sisseb El Allem sur lesquelles la pression reste forte pour le maintien des activités agricoles alimentées par cette nappe.
  - L'interconnexion entre les barrages Nabhana, El Houareb, Sidi Sâad complétera la maîtrise de la gestion de ressources en eau de la région.
  - Dans ce même objectif, les CRDA continueront leurs programmes de forages d'identification de nouvelles potentialités pour créer de nouveaux périmètres irrigués et suppléer les nappes surexploitées dont la qualité de l'eau se détériore.
- La protection des ressources nécessite la continuation des programmes de reboisement et d'aménagement des bassins versants et les travaux de conservation des eaux et sols dans l'ensemble de la région et plus particulièrement les zones montagneuses, d'autant que ces programmes permettent de fournir des emplois et retenir les populations de ces zones dont les ressources sont maigres. La mise en défens et la régénération des nappes alfatières dans les régions des steppes requiert elle aussi un programme d'actions.
- Les programmes de développement agricole intégrés contribuent au maintien et au développement des emplois et des revenus dans cette région dont le secteur agricole reste le pilier de l'économie. Les phases 2 des projets de « collines de Kairouan » et PDAI de Kasserine requièrent une mise en œuvre rapide.

- La mise en valeur des ressources géologiques a abouti à des identifications de projets, comme une cimenterie dans la zone de Aïn Jeloula et l'ouverture de carrières de matériaux de construction.
- Les programmes d'infrastructures sont appelés à être réalisés : desserte en gaz naturel de la région, renforcement du réseau routier (RN2, RN3, RN17...) renforcement du réseau MT, en particulier triphasé, de la STEG.
- La capacité de la région à retenir sa population passe par la création d'emplois industriels en priorité ; l'implantation d'unités industrielles par les investissements directs de l'étranger doit être attirée dans toute la région par le développement des zones industrielles d'accueil à Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Sbikha, etc. et autres villes desservies par une infrastructure de transport de grand gabarit.  
Cette programmation est essentielle pour accueillir ces IDE en continuité de leur apports dans les zones littorales où le foncier commence à être une contrainte à leur implantation.

Cette opportunité doit être mobilisée pour accueillir cet apport du secteur privé au développement de la région et son intégration au développement que connaissent les régions limitrophes du Centre Est et du Nord Est.

- Le réseau routier requiert un volume d'investissement important, à cet effet :
  - Le développement de la RN2 d'Enfidha Kairouan étudié et programmé permet l'ouverture de ce pôle de la région sur les infrastructures du Centre Est particulièrement l'aéroport et le futur port d'Enfidha. Ce dédoublement devrait être prolongé jusqu'à Sidi Amor Bouhajla pour intégrer cette délégation au développement qu'est appelée à connaître l'agglomération. A moyen et long terme le Centre-Ouest disposera de liaisons au gabarit autoroutier avec le littoral
  - La mise au gabarit de routes express des autres axes nationaux qui irrigue la région facilitera l'intégration de la région elle-même et la mise en œuvre des recommandations du SDATN :
    - RN12 Sousse-Kairouan – Chebika – Haffouz
    - RN13 Sbikha-Kairouan – El Baten-Aïn Jaloula – Hajeb El Ayoun – Kasserine et Sidi Bouzid.
    - RN13 Sfax – Sbeïtla – Kasserine et le nord de Sidi Bouzid.
    - RN14 Sfax – Sidi Bouzid et le sud du gouvernorat de Sidi Bouzid.

Le réseau régional fera l'objet de programmes de réhabilitation et de renforcement.

- L'armature urbaine nécessitera de gros investissements pour accompagner ce développement ; les 3 chefs lieux de gouvernorat continueront à faire l'objet d'installation de nouveaux équipements urbains en sus des aménagements des zones industrielles pour profiter des migrations des implantations industrielles du littoral vers l'intérieur d'aménagement de grands espaces d'habitation, de service et d'équipements publics.

La population communale dans la région est appelée à quasiment doubler dans les deux décennies à venir, ce qui requiert l'aménagement de zones d'habitat, de services et d'équipements collectifs de près d'un million d'ha dans ces trois villes. Pour alléger cette pression sur Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid, l'offre de lotissements d'habitat et service dans les villes proches de ces chefs lieux et bien desservies par le réseau routier devra être

suscitée et encouragée : (villes de Sbikha, Bouhajla, Chebika, Sbeïtla, Feriana, Lessouda, Faiedh....).

- La région Centre Ouest devra plus profiter de sa centralité sur le territoire national en particulier dans les secteurs de la formation et de l'éducation, aussi il est proposé que l'Etat implante les centres universitaires de formation à créer d'ici le XII<sup>ème</sup> plan dans les trois chefs lieux de gouvernorats en visant particulièrement les formations techniques requises par le marché de l'emploi et de faire de Kairouan un pôle universitaire multidisciplinaire.
- Dans le cadre de la politique de diversification du produit touristique tunisien, les investissements dans ce secteur doivent être promues :
  - Achever la réhabilitation du site Kairouan et sa mise en valeur pour le tourisme culturel, et équiper les sites archéologiques de Sbeïtla, ..., Thelepte
  - Développer l'écotourisme et le tourisme de randonnées dans les ensembles montagneux particulièrement Châambi ainsi que dans le parc national de Bouhertma.
  - Promouvoir l'élevage du pur sang arabe et un centre de monte et d'entraînement equestres dans la région de Meknessy, avec les services d'accueil pour cette discipline.

## 6 LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA REGION ECONOMIQUE

### 6.1 L'OCCUPATION AGRICOLE DU SOL ET LE RENFORCEMENT DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Sur le plan agricole, le scénario retenu sur la base des tendances d'occupation des sols labourables observées durant la décennie 1995-2005, suppose la poursuite de l'extension des périmètres irrigués, sous certaines conditions, dont les plus importantes sont :

- La diffusion sur une large échelle des techniques d'irrigation économisant l'eau, et en particulier la technique goutte-à-goutte.
- La recharge régulière des nappes hydriques.
- Le maintien de certaines subventions des prix des intrants agricoles, et en particulier ceux de l'eau publique et des carburants et de l'énergie de pompage dans les périmètres privés.
- La prise de mesures draconiennes, interdisant le creusement de nouveaux puits, et ce dans la plupart des délégations du Centre-Ouest.

Pour les principales spéculations agricoles, les principales recommandations du SDARE sont les suivantes :

- La rationalisation du défrichement et de la gestion des parcours ;
- La consolidation de l'effort de l'Etat en matière de CES ;
- Le maintien de certaines subventions d'intrants agricoles ;
- La consolidation de la formation et de la vulgarisation (cultures maraîchère, arboricole, etc.) et la promotion des industries de transformation ;
- Le remembrement des terres agricoles et notamment céréalières ;
- L'encouragement de l'élevage stabulé et de la production de fourrage.

### 6.2 ARMATURE URBAINE

La structuration du territoire du Centre-Ouest, nécessite des actions de reconfiguration et de promotion des différentes catégories de centres tenant compte des points forts d'organisation de l'espace et visant à pallier les insuffisances diagnostiquées (cf. Rapport de Phase 1). Deux types d'action sont à prévoir :

- Les actions de **renforcement** pour les catégories de centres bénéficiant de niveaux d'équipement relativement satisfaisants et qui nécessitent des actions de soutien, de modernisation et de mise à niveau des infrastructures et des équipements appropriés pour chacune des catégories de centre de l'armature urbaine régionale:
- Les actions de **développement** pour les catégories de centres souffrant d'insuffisances dans leurs niveaux d'équipement et qui pourraient jouer un rôle de développement et de dynamisation des économies autour d'eux. Parmi les centres qui doivent être développés, les villes de Gasserine et Sidi Bouzid sont prioritaires pour répondre aux objectifs stratégiques d'articulation des différentes composantes du Centre-Ouest et en vue de compenser leurs insuffisances par rapport à Kairouan. Ces actions de promotion et de développement supposent la poursuite d'une politique volontariste et interventionniste de la part des pouvoirs publics à moduler avec une politique de partenariat avec les acteurs locaux du développement.

## 6.3 LES INFRASTRUCTURES

Le schéma de structure du SDARE du Centre-Ouest acquiert sa configuration réelle par la combinaison de l'armature des centres et celles des axes à programmer en vue de la structuration du territoire régional répondant aux objectifs stratégiques fixés par les SDATN et ceux qui sont spécifiques aux différents territoires du Centre-Ouest.

### 6.3.1 Les infrastructures de transport

Par ordre d'importance stratégique, les infrastructures de transport programmées sont les suivantes :

#### 6.3.1.1 Les autoroutes nationales et la route express:

La route express Enfidha – Kairouan est programmée dans le XI<sup>ème</sup> Plan de développement économique et sociale. Il est de même prévu à moyen et long terme de relier Kairouan au réseau autoroutier actuel et la réalisation de tronçons autoroutiers entre Kairouan et Gasserine, entre Kairouan et Gafsa et entre Gasserine et El Kef. Il conviendra aussi de développer une liaison rapide entre Sousse et Kairouan.

#### 6.3.1.2 Les transversales majeures

Ce sont des routes principales qui ont été programmées dans le SDATN en vue de desservir les régions intérieures du territoire national en les reliant avec les principaux centres urbains et économiques du pays, tant ceux du littoral que ceux de l'intérieur.

A l'intérieur du Centre-Ouest, elles constituent un carrefour au centre duquel se trouvent Sidi Bouzid et Sbeitla. Ce carrefour se compose essentiellement de la RN13 et de la RN3. En direction du Nord-Ouest, la RN12 reliera Kairouan à Makthar, Silana et El Kef alors que la RN17 reliera Gasserine à El Kef. La RN15 prolongera l'axe méridien de la RN17 et contribuera à renforcer les liens nord-sud tant entre les régions intérieures et frontalières du pays que celles du Centre-Ouest

#### 6.3.1.3 Les routes régionales

Cette catégorie regroupe les autres types de routes considérées à l'échelle nationale comme étant secondaires, mais qui, à l'échelle du Centre-Ouest, peuvent parfois revêtir une importance régionale. C'est le cas de la RR71 reliant Sbeitla à Sbiba et Rohia et qui se prolonge en direction du Kef. C'est aussi le cas de la route Sidi Bouzid-Regueb-Mezzouna dont l'intérêt ne se limite pas à relier Sidi Bouzid avec les zones sud-est de son gouvernorat mais permet aussi une ouverture vers le Sud-Est pourrait constituer une composante d'un axe structurant du territoire national de direction sud-est/nord-ouest. Parmi les autres routes réellement secondaires mais dont l'intérêt stratégique n'est pas moindre, on peut citer celles qui ont été créées récemment en vue de désenclaver certaines zones rurales, forestières et frontalières.

#### 6.3.1.4 Les chemins de fer

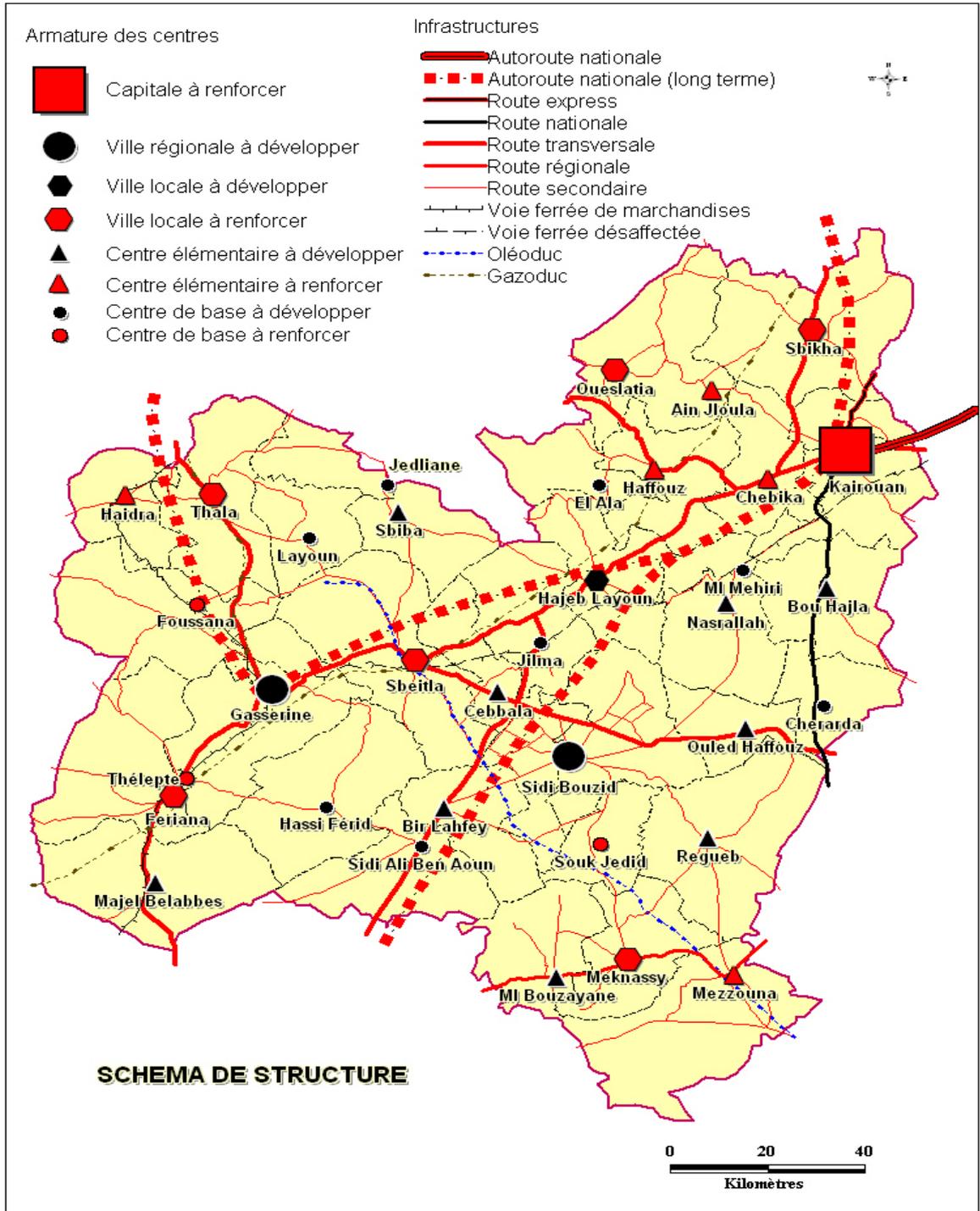
Le SDATN prévoit sa réhabilitation sur le tronçon Sousse-Kairouan dans le but de renforcer l'axe économique entre les deux villes. Il y a lieu en conséquence d'engager la Snct à projeter la réouverture de la ligne Sousse - Kairouan et son extension à Kasserine.

### 6.3.2 Les zones industrielles

Afin de renforcer le tissu des zones industrielles du Centre-Ouest, il est recommandé de :

- Assainir et perfectionner l'aménagement des zones industrielles existantes, en apurant leur état foncier, et en les dotant de suffisamment de commodités.
- Edifier des nouvelles zones industrielles fonctionnelles, surtout dans les localités à fortes potentialités industrielles.

- Instaurer dans toutes les zones industrielles des « groupements de maintenance et de gestion », afin de les maintenir fonctionnelles, et d'éviter par conséquent leur délabrement.
- Eradiquer le comportement spéculatif dans l'acquisition des lots au sein des zones industrielles, comportement qui risque de stériliser une bonne partie de ces zones.



# TROISIEME PARTIE :

## LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA REGION

### 7 LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT – MESURES INSTITUTIONNELLES

#### 7.1 PLAN – PROGRAMME

Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région du Centre Ouest requiert sur la période 2007-2021 les actions d'investissement structurantes récapitulées ci-après :

	Estimation des actions (en mio DT)
<b>A. La dynamisation des activités de production</b>	
A1- Agriculture	
1.1 Renforcement des périmètres irrigués et aménagements nouveaux	20
1.2 Reboisement et aménagements des bassins versants et forêts	20
1.3 Protection des sols et des eaux /CES	36
1.4 Les barrages collinaires	11
1.5 Les programmes de développement agricole intégré et de gestion des ressources naturelles	123
A2- Industrie	
2.1 Réhabilitation des zones industrielles et aménagement de nouvelles zones	18
A3- Tourisme	
3.1 Développement du tourisme culturel et du tourisme écologique	7
<b>B. Les infrastructures</b>	
B1 - Le programme autoroutier présidentiel	≈ 2000
B2 - La réhabilitation des axes routiers structurant pour la région	200
B3 – L'aménagement et construction de pistes agricoles	70
B4 - La réalisation des barrages de Khanguet Zazia et les travaux de recharge de nappes	66
B5 - Le transfert des excédents d'eau du nord et l'interconnexion des barrages de la région	220
B6 – Envisager la deserte ferroviaire	-
<b>C. Le renforcement de l'armature urbaine par les différents opérateurs des services publics</b>	
Les investissements relèvent de tous les départements ministériels et des collectivités locales et accompagneront les requêtes des populations	

#### 7.2 MESURES INSTITUTIONNELLES

Il y a lieu de distinguer du point de vue institutionnel entre les réglementations et les structures.

##### 7.2.1 Les réglementations

A priori, les réglementations existantes sont suffisantes. On sait que le code d'incitations aux investissements consacre un titre IV à l'encouragement au développement régional. Il existe aussi

des sociétés d'investissement au niveau régional. Il faut, toutefois, consacrer sur le plan juridique l'existence des régions économiques et, par la même, les schémas directeurs d'aménagement au niveau régional. En effet, la législation actuelle (code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme) ne mentionne pas les régions économiques et ne parle pas explicitement des schémas directeurs d'aménagement au niveau régional (au sens large du terme).

Il reste à savoir si le recours au contrat comme instrument de mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement est une orientation possible dans le cadre actuel de la législation tunisienne. Pour répondre à cette question, il est indiqué de distinguer entre différents niveaux de mise en œuvre.

S'agissant d'abord des contrats Etat-Régions, il semble qu'une telle contractualisation ne peut être réalisée aujourd'hui. En effet pour conclure un contrat, il faut l'existence juridique de deux parties. Or, la région, comme ensemble de deux ou plusieurs gouvernorats, n'existe pas en tant que personne juridique et il n'y a aucune structure qui peut agir en son nom. En conséquence, l'Etat n'a pas un vis-à-vis « juridique » pour conclure un tel contrat. Il en est de même des contrats Région-Zones spécifiques de développement et des contrats Région-Groupes sociaux spécifiques. Aussi, l'Etat ne peut pas véritablement conclure un contrat, et même s'il le fait, ce sera d'ordre purement symbolique, avec les Directions régionales déconcentrées, parce qu'il s'agit de ses propres services, à l'exception des commissariats au développement agricole (CRDA) qui sont des établissements publics. Il reste la possibilité pour l'Etat de conclure des contrats avec les opérateurs publics de développement.

## 7.2.2 Les structures

Toute proposition doit s'appuyer sur l'idée que toute action régionale de développement doit se baser sur des structures inter-gouvernorats pour impliquer dans cette action les acteurs de la région. Or, aujourd'hui, les consultations et les concertations se font au niveau de chaque gouvernorat, ce qui ne favorise pas l'émergence d'un « intérêt régional ». Le seul organisme qui a une présence dans les trois gouvernorats est l'ODCO. Cependant, les organes de l'Office n'assurent pas une représentation socio- professionnelle qui permette aux acteurs sociaux et économiques de participer à la préparation et l'exécution des politiques de développement au niveau régional. En effet, l'ODCO étant un établissement public non administratif qui n'est pas considéré comme entreprise publique ; son conseil d'entreprise, organe consultatif, est présidé par le directeur général et comprend les représentants de six départements ministériels (développement économique, finances, industrie, agriculture, l'environnement, tourisme) et un représentant de chaque gouvernorat (Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine) (Art. 4 du Décret n° 98-421 du 18 février 1998, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement de l'ODCO). L'examen de la composition de ce conseil nous conduit à faire les deux observations suivantes :

- une surreprésentation des départements ministériels par rapport aux gouvernorats ;
- le terme gouvernorat ne précise pas s'il s'agit du gouvernorat - collectivité publique locale- ou du gouvernorat -administration déconcentrée de l'Etat-.

Au sein de la commission de développement économique de l'ODCO, on veillera à assurer une meilleure représentation des collectivités locales et des milieux économiques et sociaux au niveau régional. L'action de développement régional ne peut être efficace sans un renforcement de la participation des acteurs régionaux.

# **ANNEXES**

**Ann 1.1 : Centre-Ouest – les menaces**

<b>Menaces</b>	<b>Impacts de premier ordre</b>	<b>Impacts de second ordre</b>
Persistance du défrichement des terres utiles, souvent fragiles et marginales (parcours naturels, nappes alfatières, broussailles, bois naturels,...)	Aggravation du phénomène érosif affectant les sols utiles de la région Rétrécissement des parcours naturels	Baisse des rendements de certaines cultures Perturbation de l'équilibre écologique de la région Surcharge des parcours naturels restants plus prononcée Recours croissant des éleveurs aux aliments du cheptel marchands
Accentuation du surpâturage des parcours naturels et similaires	Aggravation du phénomène érosif affectant les sols utiles de la région Dégradation de la qualité des parcours naturels	Perturbation de l'équilibre écologique de la région Surcharge des parcours naturels restants plus prononcée Recours croissant des éleveurs aux aliments du cheptel marchands
Mécanisation plus prononcée de l'agriculture, plus particulièrement les labours	Aggravation du phénomène érosif hydrique et éolien affectant les sols agricoles utiles de la région	Baisse des rendements de certaines cultures Infestation plus prononcée des exploitations agricoles par les herbes adventives. Recul de l'emploi dans l'agriculture
Recours croissant à la jachère travaillée aux dépens de la jachère pâturée	Aggravation du phénomène érosif hydrique et éolien affectant les sols agricoles utiles de la région A terme, fort épuisement de la fertilité des sols	Recours croissant des éleveurs aux aliments du cheptel marchands Baisse des rendements des grandes cultures (céréales, fourrages)
Amplification des terres agricoles sensible à très sensible à la salinisation à cause surtout de la dégradation de la qualité des eaux d'irrigation	Stérilisation d'une partie croissante des terres agricoles	Forte baisse des rendements, en particulier de ceux des cultures irriguées Abandon de certaines exploitations agricoles irriguées
Très fort renchérissement des fertilisants chimiques ou organiques	Usage quasi nul des fertilisants chimiques et organiques	Repli des rendements de la plupart des cultures
Surexploitation plus prononcée des ressources hydriques de la région	Aggravation de la salinité de la plupart des ressources hydriques de la région Repli du débit des nappes hydriques Rabattement des nappes hydriques	Abandon de certaines terres irriguées Renchérissement du coût de l'eau d'irrigation Baisse des rendements des cultures irriguées
Effritement plus prononcé des exploitations agricoles	Handicap de plus en plus contraignant pour la modernisation et la rationalisation des exploitation agricole Accès de plus en plus difficile des exploitants agricoles aux crédits bancaires	Baisse des rendements dans la plupart des cultures Abandon d'un nombre croissant d'exploitations agricoles à cause de la grande faiblesse de leur revenu.

<b>Menaces</b>	<b>Impacts de premier ordre</b>	<b>Impacts de second ordre</b>
Amplification des méthodes culturales irrationnelles (irrigation gravitaire, non respect de la courbe de niveau dans les labours, cohabitation oliver-brebis, gaulage,...)	Forte baisse des rendements de la plupart des cultures	Etiollement du revenu net d'un bon nombre d'exploitations Abandon d'un grand nombre d'exploitations agricoles Accentuation du dépeuplement de la région
Très fort renchérissement des intrants agricoles	Forte montée des coûts de production, disproportionnée par rapport aux prix à la production	Fort appauvrissement d'une bonne partie des exploitants agricoles. Abandon d'un bon nombre des exploitations agricoles Accentuation du dépeuplement de la région
Forte hausse des prix des matières importées, servant à produire les aliments industriels du cheptel (orge, maïs, tourteau de soja)	Très fort renchérissement des aliments du cheptel concentrés et composés	Substitution croissante du cheptel ovin et caprin au cheptel bovin Aggravation du surpâturage des parcours naturels
Persistance du piétinement des prix à la production de la majorité des produits agricoles	Etiollement du revenu net d'un grand nombre d'exploitations agricoles	Abandon d'un bon nombre d'exploitations agricoles accentuation du dépeuplement de la région
Exacerbation de la concurrence en matière de produits industriels, aussi bien sur le marché local que sur le marché mondial.	Repli des investissements du capital privé local dans les industries manufacturières Fermeture d'un bon nombre d'entreprises industrielles déjà existantes	Sensible recul de l'emploi industriel dans la région accentuation du dépeuplement de la région
Dégradation de l'infrastructure industrielle de la région (manque de consolidation, d'entretien, de renouvellement, et de modernisation)	Désertion de la région par les investisseurs locaux et étrangers dans l'industrie	Sensible recul de l'emploi industriel dans la région accentuation du dépeuplement de la région
Dépeuplement de la région	Perte de l'avantage comparatif de la région consistant en des bassins de main d'œuvre bon marché Fort ralentissement des investissements dans l'industrie de la région	Sensible recul de l'emploi industriel dans la région accentuation du dépeuplement cumulatif de la région
Détérioration qualitative de la clientèle touristique	Baisse de la demande des produits artisanaux décoratifs	Baisse de l'emploi dans l'artisanat Accélération du dépeuplement de la région
Fort renchérissement du coût du bâti (terrains, matériaux de construction, taux d'intérêt,...)	Fort ralentissement de l'activité du bâtiment, surtout la construction de logements	Forte baisse de l'emploi dans le bâtiment Accélération du dépeuplement de la région
Repli des investissements étatiques dans l'infrastructure de base et les équipements collectifs	Fort ralentissement de l'activité du bâtiment et travaux publics	Forte baisse de l'emploi dans le bâtiment et travaux publics Accélération du dépeuplement de la région
Repli des investissements privés dans certaines activités économiques, et plus particulièrement le tourisme	Fort ralentissement de l'activité du bâtiment	Forte baisse de l'emploi dans le bâtiment Accélération du dépeuplement de la région

### Ann 1.2: Centre-Ouest – les opportunités

Opportunités	Impacts	Conditions
Préservation, voire consolidation, de l'agriculture irriguée	Préserver, voire accroître, l'emploi dans l'agriculture	Interdiction absolue d'aménagement de nouveaux puits Généralisation des techniques favorisant une économie substantielle de l'eau La recharge régulière des nappes hydriques, et surtout des nappes phréatiques La diffusion sur une large échelle des cultures irriguées ultra-intensives (sous-abris, sous-serres, hors sol,...) L'innovation en matière des pratiques culturales (surtout sélectionner des cultures supportant la salinité des eaux) Maintien de la subvention des prix de certains intrants agricoles (eau, semences, engrais chimiques, énergie) Innovation en matières d'emballage, de stockage, de commercialisation, et surtout de transformation des fruits et légumes Développer la formation, la recherche, et la vulgarisation en matière des cultures irriguées
Reconversion progressive des terres marginales à céréales en des terres d'arboriculture.	Meilleure valorisation des sols et des eaux Plus d'emplois et de revenus Meilleure protection des terres agricoles des phénomènes érosifs	L'abandon des pratiques culturales nocives pour l'olivier (labours à disques, binôme olivier-brebis, gaulage, infestation par le chiendent,...). Le soutien étatique technique et financier des exploitants désireux de reconvertir (leur assurer surtout un revenu d'attente) Moderniser sur une large échelle les huileries (diffusion du système continu) Développer la formation, la recherche, et la vulgarisation en matière arboricole, et en particulier l'olivier
Développer l'élevage bovin à race croisée	Sélectionner des races bovines moins exigeantes en soins et alimentation que les races pures, et à meilleur rendement en lait et viande que les races locales	Développer la formation, la recherche, et la vulgarisation en matière d'élevage Accorder des incitations aux éleveurs s'orientant vers les races croisées. Substituer les races croisées aux races pures dans les programmes étatiques de développement rural ou régional.
Surcharge des zones littorales en matière d'industries manufacturières	Déplacement d'une partie du tissu industriel de ces zones vers les régions de l'intérieur, y compris le Centre-Ouest Installation des nouveaux industriels locaux ou étrangers dans les régions de l'intérieur, y compris le Centre-Ouest Accélération des créations d'emplois dans les industries manufacturières Ralentissement, voire arrêt du dépeuplement de la région	Une nette amélioration de l'infrastructure industrielle Une meilleure adéquation entre la formation et le tissu industriel Un ralentissement, voire un arrêt, du dépeuplement de la région Des mécanismes de financement plus souples et moins pénalisants Une prospection plus active des investissements directs étrangers

<b>Opportunités</b>	<b>Impacts</b>	<b>Conditions</b>
Diffusion des « Instituts d'Arts et Métiers » dans la plupart des régions du pays	Redonner un nouveau souffle à l'artisanat, et surtout à l'artisanat décoratif	Une plus grande créativité dans l'artisanat décoratif (plus de diversité et meilleure qualité des produits) Préservation du pouvoir d'achat des ménages locaux Une clientèle touristique plus dépensière
Persistance, voire consolidation, des programmes étatiques de développement régional ou rural	Sauvegarder le bâtiment et travaux publics, en tant qu'importante activité créatrice d'emplois dans la région	Pas ou peu de graves tensions au niveau des finances publiques
Edification par des concessionnaires locaux ou étrangers de grands projets d'infrastructure de base (routes, autoroutes, ports, aéroport...) et d'urbanisme	Sauvegarder le bâtiment et travaux publics, en tant qu'importante activité créatrice d'emplois dans la région	Existence de concessionnaires prêts à prendre à leur charge l'édification de ces projets
Ralentissement, voire arrêt, du dépeuplement de la région	Sensible reprise de la construction de logements Sensible reprise des créations d'emplois le bâtiment	Reprise économique dans la région Plus grande régulation de la part de l'Etat des composantes du coût de la construction
Emergences de nouveaux services marchands, en lien avec les mutations technologiques en cours	Compenser les pertes d'emplois dans les services marchands en voie d'extinction	Ralentissement, voire arrêt, du dépeuplement de la région Meilleure adéquation formation-emploi Persistance du soutien de l'Etat
Sous-traitance par l'Etat d'un bon nombre de services non marchands	Compensation, du moins partiellement, des pertes d'emplois dans les services non marchands	Forte capacité d'adaptation à ces mutations